

Évaluation du Programme de conservation des zones naturelles
Rapport final, en date du 20 juin 2012

Recommandations et réponses de la direction de CNC
8 mars 2013

Recommandation :

1. Nous recommandons que CNC s'efforce d'incorporer à tout programme futur un volet plus solide en matière d'intendance.

Advenant le renouvellement du Programme, CNC devrait travailler à faire en sorte que la répartition des fonds du Programme entre les nouvelles acquisitions et les activités d'intendance soit adéquate compte tenu des besoins opérationnels. Nous recommandons de poursuivre les acquisitions sur les sites prioritaires et d'attribuer un pourcentage plus élevé de ressources à la protection à long terme des espèces en péril et des éléments de biodiversité présents sur les propriétés acquises grâce au Programme (à la fois les nouvelles acquisitions et les précédentes).

En outre, CNC devrait continuer à étudier la possibilité d'incorporer des principes d'intendance propices à la conservation des terres situées à l'extérieur et en bordure des propriétés acquises, dans l'objectif d'améliorer la connectivité ou d'établir des corridors qui favoriseront la conservation du paysage global à l'intérieur ou à proximité de ces sites. Il faudrait envisager notamment des approches semblables à celle adoptée par la Royal Society for the Preservation of Birds dans le cadre de son projet Futurescapes.

Réponse de la direction de CNC :

CNC est d'accord avec cette recommandation.

Intendance soutenue des acquisitions dans des sites prioritaires pour assurer la protection à long terme.

L'objectif principal du Programme visait jusqu'à maintenant l'acquisition (en plein titre ou par servitude de conservation) des zones naturelles pour la protection des espèces en péril ou d'autres éléments de la biodiversité. Toutefois, les fonds de dotation pour les activités d'intendance soutenue des propriétés acquises en vertu du Programme sont tout aussi importants.

En cas de renouvellement du Programme, CNC entreprendrait une analyse des besoins d'intendance pour déterminer une juste répartition des fonds du Programme entre les nouvelles acquisitions et le respect des exigences en matière d'intendance sur les propriétés visées par le Programme ; le but sera de permettre une protection soutenue, en fonction des objectifs en matière de biodiversité et des espèces en péril sur ces propriétés. Dans le cadre de cette analyse, CNC examinerait des options pour mieux définir les exigences en matière d'intendance. On estime que le Programme et ses résultats se trouveraient grandement améliorés s'il existait un élément d'intendance plus important.

Le paysage à plus grande échelle

CNC convient qu'il y a un besoin de recherche continue sur les notions d'intendance pour favoriser la protection de terres à l'extérieur et à proximité de propriétés protégées en vertu du Programme, dans le but d'établir une connectivité et des corridors fauniques dans le **paysage à plus grande échelle**. Bien que ces notions d'intendance soient déjà intégrées dans les processus de planification de CNC, ce dernier reconnaît l'importance d'envisager d'autres approches à cet égard et examinera des mécanismes mis en place par un ensemble constitué d'autres organismes ayant des missions de conservation similaires, notamment les méthodes adoptées par la *Royal Society for the Preservation of Birds (R.-U.)*, ayant toutes pour cible l'amélioration des résultats en conservation.

Énoncé d'accord/de désaccord avec la recommandation
CNC est d'accord avec cette recommandation.
Action de la direction
<p>Si le Programme est renouvelé :</p> <p>Intendance soutenue des acquisitions dans des sites prioritaires pour assurer la protection à long terme.</p> <ol style="list-style-type: none">1. CNC analysera les options pour les besoins en intendance afin de déterminer la juste répartition des fonds du Programme entre les nouvelles acquisitions de propriétés et le respect des exigences en matière d'intendance sur les propriétés acquises en vertu du Programme.2. CNC partagera les résultats de cette analyse des exigences en matière d'intendance avec Environnement Canada (EC). <p>Le paysage à plus grande échelle</p> <ol style="list-style-type: none">3. CNC effectuera un examen spécifique des activités d'intendance qui favorisent la conservation de terres à l'extérieur et en périphérie des propriétés protégées en vertu du Programme, afin d'établir une connectivité ou des corridors fauniques dans le paysage à plus grande échelle, ces activités d'intendance étant actuellement menées par un ensemble restreint d'organismes de conservation tiers, notamment la <i>Royal Society for the Preservation of Birds</i>.4. CNC partagera les résultats de cette analyse des activités d'intendance avec EC. <p>Autant que possible, à condition que le financement exigé et les autres ressources nécessaires soient disponibles, CNC envisagera la mise en œuvre d'activités d'intendance supplémentaires, si jugées appropriées par la direction, afin de soutenir davantage les objectifs du Programme.</p>

Calendrier	Résultat(s) escompté(s)	Partie responsable
Dans les six mois suivant l'avis formel de renouvellement du Programme	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'analyse de CNC sur les exigences en matière d'intendance et la juste répartition recommandée des fonds entre les nouvelles acquisitions de propriétés et le respect des exigences d'intendance sur les terres visées par le Programme, à partager avec EC. • Rapport de CNC sur les résultats de l'examen des activités d'intendance menées par des tiers pour promouvoir la protection de terres situées à l'extérieur et en bordure des propriétés protégées en vertu du Programme, dans le but d'établir une connectivité ou des corridors fauniques à l'échelle du paysage élargi, à partager avec EC. • Les procès-verbaux des réunions de CNC pour rendre compte de la discussion à l'interne concernant la mise en œuvre d'activités d'intendance supplémentaires. 	CNC

Recommandation :

2. Nous recommandons que CNC précise les attentes à l'égard du volet AOQ et étudie les possibilités en matière de prestation du Programme et de reddition des comptes par les AOQ.

A) CNC devra déterminer s'il faut appuyer le volet AOQ et, le cas échéant, quelle forme prendra cette participation.

Advenant le renouvellement du Programme, nous recommandons que CNC s'attache à préciser les raisons qui motivent une participation élargie des AOQ. S'il détermine qu'il y a effectivement un besoin, CNC devrait se pencher sur les meilleurs moyens de renforcer la capacité des AOQ à participer plus pleinement au Programme. Ceci pourrait s'accomplir notamment par la prestation d'une aide directe à l'Alliance des organismes de conservation au Canada (ADOCC) ou aux AOQ individuellement, par l'entremise des programmes de financement d'EC, ou par d'autres moyens jugés appropriés. Cette aide servirait à : i) mieux renseigner les AOQ sur le Programme, ses exigences et ses processus de planification ; et ii) les appuyer dans leurs démarches en ce qui concerne la préparation des demandes, la reddition de comptes et la collecte de fonds. De plus, CNC devrait explorer des pistes innovatrices pour aider les AOQ à satisfaire aux exigences en matière de fonds jumelés et de fonds de dotation.

En outre, nous recommandons que CNC étudie les possibilités en matière de financement, d'administration et de mise en œuvre du volet AOQ.

Réponse de la direction de CNC :

CNC est d'accord avec cette recommandation.

Si le Programme est renouvelé, CNC fera un suivi avec EC pour déterminer si une plus grande participation des AOQ au Programme est souhaitable comme objectif dudit Programme et, si tel est le cas, CNC se penchera sur la façon de soutenir leur participation. CNC analysera les options suivantes (incluant, mais sans y être limité, celles qui sont relevées dans cette évaluation) : i) livrer le programme des AOQ par le biais d'octroi de fonds par des tiers des régions de CNC ; ii) accorder du financement à une entité (p. ex., l'ADOCC ou un organisme semblable) pour une distribution ultérieure à d'autres AOQ admissibles ; iii) rediriger les AOQ vers d'autres sources de financement possible (incluant les programmes d'EC) ; iv) centralisation de la gestion de l'ensemble des sommes octroyées aux AOQ en vertu du Programme à partir du bureau national de CNC ; v) une combinaison de ce qui précède. Les résultats de cette analyse seront partagés avec Environnement Canada.

CNC reconnaît les contraintes rencontrées par les AOQ concernant les fonds jumelés, et étudiera d'autres options de financement par lesquelles les AOQ seront en mesure de se procurer ces fonds.

De plus, si le Programme est renouvelé et comprend un élément de financement subordonné pour les AOQ, CNC examinera d'autres moyens d'améliorer le soutien à ceux qui demandent des subventions (incluant, sans y être limité, les moyens relevés dans cette évaluation). Une plus grande attention sera portée aux efforts des AOQ par l'entremise de divers médias (incluant les médias sociaux), afin de faire connaître davantage le Programme de financement subordonné et de fournir sur le Web de l'information plus détaillée concernant les lignes directrices et les processus qui encadrent les décisions de financement.

Énoncé d'accord/de désaccord avec la recommandation
CNC est d'accord avec cette recommandation.
Action de la direction
Si le Programme est renouvelé : 1. CNC fera un suivi avec EC pour clarifier si une plus grande participation des AOQ au Programme est ou non un objectif dudit Programme. 2. CNC étudiera la meilleure façon de soutenir la future participation des AOQ, incluant

<p>notamment l'examen des critères d'admissibilité des AOQ pour une participation au Programme et la revue d'autres mécanismes de prestation du Programme. Dans le cadre de cet examen, CNC explorera d'autres options concernant le financement, la gestion et la mise en œuvre du volet AOQ. Les résultats seront partagés avec EC.</p> <p>3. CNC examinera d'autres options par lesquelles les AOQ peuvent obtenir des fonds jumelés en vertu du Programme et partagera les résultats de l'examen avec EC.</p> <p>4. CNC examinera et déterminera d'autres moyens de soutenir les AOQ pour les demandes de financement aux termes du Programme, incluant un profil amélioré et de l'information plus facilement accessible sur les lignes directrices du Programme, et partagera les résultats de cet examen avec EC.</p>		
Calendrier	Résultat(s) escompté(s)	Partie responsable
Dans les six mois suivant l'avis formel du renouvellement du Programme	<ul style="list-style-type: none"> • Preuve que CNC a communiqué avec EC pour déterminer une participation élargie des AOQ au Programme. • Rapport de CNC sur l'examen des critères d'admissibilité, d'autres mécanismes internes et externes pour la prestation du Programme et des sources potentielles de fonds jumelés pour les AOQ, à partager avec EC. • Rapport de CNC précisant d'autres moyens de soutenir les AOQ qui font une demande en vertu du Programme, à partager avec EC. 	CNC

B) CNC devra déterminer la voie à suivre pour parvenir à une meilleure intégration en ce qui concerne la prestation du Programme et la reddition de comptes par CIC.

Advenant le renouvellement du Programme, CNC devrait déterminer la voie à suivre pour améliorer l'intégration et la cohérence entre CNC et CIC pour ce qui est de la prestation du Programme, de façon à mieux intégrer la planification des sites prioritaires, l'évaluation du rendement et le compte rendu des dépenses et de faire en sorte que toutes les AOQ y participent de manière analogue et soient soumises aux mêmes exigences.

Réponse de la direction de CNC :

CNC est d'accord avec cette recommandation.

CNC reconnaît la nécessité d'améliorer l'intégration et la constance dans la prestation et les mécanismes de communication de données pour CIC. Toutefois, CNC et CIC reconnaissent tous deux que des différences fondamentales existent entre les approches de chaque organisme pour l'atteinte des résultats en vertu du Programme. CNC note que l'approche de CIC en lien avec la superficie et le

paysage environnant en ce qui a trait à la conservation de milieux humides peut très bien justifier une approche plus personnalisée pour l'atteinte et la divulgation de résultats en vertu d'un renouvellement du Programme, par rapport aux obligations de planification et de reddition de comptes d'autres organismes habituellement plus petits.

En vertu d'un nouveau Programme, CNC s'attacherait à travailler en étroite collaboration avec CIC pour définir et garantir les exigences de prestation du Programme pour CIC, en ce qui concerne la planification pour les sites prioritaires, les mesures du rendement, les rapports de dépenses et les contributions de fonds de dotation pour l'intendance. CNC s'assurerait également que ces exigences sont davantage conformes à celles de CNC et qu'elles sont collectivement appliquées et déclarées dans un format unique et acceptable pour EC. Ces exigences seraient alors intégrées en détail dans une nouvelle entente de financement CNC-CIC.

Énoncé d'accord/de désaccord avec la recommandation		
CNC est d'accord avec cette recommandation.		
Action de la direction		
<p>Si le Programme est renouvelé :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. CNC déterminera des options sur la manière de parvenir à une meilleure intégration et une plus grande uniformité dans la prestation du Programme. CNC partagera les options et les recommandations avec CIC et EC. 		
Calendrier	Résultat(s) escompté(s)	Partie responsable
Dans les six mois suivant l'avis formel du renouvellement du Programme	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de CNC faisant l'analyse des options pour atteindre une meilleure intégration et une plus grande uniformité dans l'application du Programme, à partager avec CIC et EC. 	CNC